

---

# Programme de travail Lab Internet et sociétés



Lab(s) //

[Internet et sociétés](#) [1]

Document de travail

Tag(s) :

[programme de travail](#) [2][Par](#) [3], le 04-05-2011

## L'antinomie de la raison numérique

Les pratiques numériques sont de nos jours perçues comme des activités libératrices des talents aussi bien que des savoirs. Du fait de sa disponibilité, le monde de l'Internet offrirait d'infinies occasions d'apprendre, d'échanger, de créer, etc. Avec les technologies de l'information et de la communication, un monde nouveau se serait ouvert à une humanité elle-même nouvelle, et constituerait désormais un défi majeur pour des cultures et des idéologies entrelacées et jusqu'alors étrangères les unes aux autres ? le défi d'un cosmopolitisme pacifié et technologiquement assumé par notre modernité.

Mais, dans le même temps, il faut remarquer l'importance grandissante des pratiques numériques caractérisées ? à tort ou à raison ? comme illicites ou illégitimes. Les biens culturels et les ?uvres de l'esprit sont perçus comme menacés par un nombre croissant de téléchargements ayant lieu en dehors de tout contrôle et de toute rémunération des auteurs, des ayants droits, des entreprises productrices de ces biens. Dans le même temps, la neutralité du réseau, conjuguée à la multiplicité, la contradiction et la neutralisation réciproque de réglementations déterritorialisées encourage tous les opportunistes commerciaux et idéologiques ? haine, bêtise, obscénité. C'est donc comme si, en créant des espaces nouveaux pour le développement des cultures, l'Internet devait saper les fondations mêmes sur lesquelles devrait s'élever l'édifice futur d'une culture authentiquement cosmopolitique.

Comment comprendre cette tension constitutive de l'Internet et quelle issue est-il permis d'en espérer ?

## Généralité des enjeux

Notre hypothèse de travail est que de l'essor des potentiels scientifiques ou esthétiques à la menace d'une implosion des industries culturelles, la relation n'est pas celle d'une simple *contradiction*, elle est bien plutôt celle d'un véritable *conflit*. Une contradiction ne concerne que des mots, des énoncés et leurs relations réciproques. Un raisonnement suffit à la résoudre (à montrer l'incompatibilité de A et de non-A) ou, du moins, à en expliquer l'irréductibilité (et qu'un même nombre est inéluctablement *à la fois pair et impair*, comme dans la démonstration antique de l'irrationalité de « racine de 2 ». Un conflit, en revanche, engage des représentations, des valeurs, un horizon social et des idéaux plus ou moins clairement (ou confusément) appréhendés. En un sens, notre hypothèse est que l'Internet n'est pas un simple système socio-technique, mais il est ce conflit qui oppose la culture à ses propres conditions de production et les hommes aux espaces sémantiques qu'ils ne cessent de créer et de recréer.

Pour autant, la nature ? ou mieux : la *structure* ? du conflit autour duquel s'organise une certaine réalité de l'Internet n'est pas clairement établie. Pourrait-il s'agir, pour dire par métaphore, d'une « guerre » entre les aspirants à une totale liberté de circulation des biens culturels et les défenseurs d'une organisation économique et juridique traditionnelle ou qui, du moins, a jusqu'à nos jours fait ses preuves ? Ou bien alors : faut-il interpréter cette opposition comme une manière de « jeu sérieux » opposant gendarmes et voleurs numériques et traduisant comme un mode renouvelé des tensions sociales et juridiques qui caractérisent inévitablement toute société organisée ? Dans le premier cas, l'on aurait affaire à un affrontement très substantiel entre systèmes de pensée, idéologies, corps de valeurs ; dans le second, l'on n'aurait qu'à observer une figure numérique de l'affrontement classique du droit et du non-droit, de la loi et de sa transgression.

Mais on peut aller au delà : la *structure de conflictualité* qu'offrent les interactions dont l'Internet est l'espace privilégié peut être perçue comme constitutive de, ou immanente à son développement. Dès lors, encore une fois, de deux choses l'une :

- ou bien les tensions qui opposent les usagers et les opérateurs de l'Internet cristallisent des positions indépassables et dont l'affrontement est irrémédiable est nécessaire : il nous appartient alors de clarifier ces positions, d'en saisir les principes sous-jacents et de faire apparaître les raisons pour lesquelles elles pourraient être indépassables. Tout comme il y a un corps doctrinal classique auquel est adossée la défense du droit d'auteur, il pourrait y avoir un corps doctrinal auquel serait adossé l'approche « libertaire » ? pour parler par commodité ? du réseau et des pratiques induites. Mais, parce qu'il s'agirait de corps de doctrine constitués, l'opposition de l'un l'autre pourrait être non seulement définitive, mais peut-être même constitutive, pour partie, des corpus idéologiques eux-mêmes ;
- ou bien de telles tensions, une fois comprises, peuvent être pour ainsi dire dialectisées et laisser apparaître un socle commun d'idéaux ou du moins de principes à partir desquels un dialogue pourrait être noué entre elles. Dans ce cas, il faudrait pouvoir infléchir les ressorts conceptuels d'une telle dialectique et montrer par quelles voies, peut-être multiples, les conditions d'une entente entre les défenseurs d'une libre disposition des ?uvres créées et ceux d'une libre disponibilité de celles-ci peuvent être réunies.

Au plan des pratiques, l'Internet est donc le lieu privilégié d'un *conflit de valeurs*. Non pas du droit contre la liberté ; non pas de la liberté contre la juste reconnaissance d'une légitime propriété intellectuelle sur certains biens dits « culturels ». Mais de la liberté contre elle-même, et de la créativité contre elle-même. Car « liberté » n'a certainement pas le même sens quand elle s'incarne dans le droit à des choses (l'œuvre et sa valeur économique) et quand elle se rapporte à des processus (l'appropriation et la transformation d'un donné quelconque) ; et « création » ne signifie pas la même chose quand elle cherche la garantie d'un bénéfice tangible (elle ressortit alors à un *métier*

) ou quand elle postule un infini d'inventions à venir (elle prétend alors à *l'art*). On le constate, dès lors, la « structure de conflictualité » de ce débat axiologique dont l'Internet est la formule contemporaine présente avant tout une dimension *sémantique* majeure, car il est essentiellement question de mots et de la façon dont on les comprend ou dont on veut les comprendre ? dont on désire ou dont on a intérêt à les comprendre. Mais aussi, au-delà, les enjeux de cette structure de conflictualité concernent à l'évidence la façon dont, à l'intérieur de sociétés policées et désormais entrelacées et déterritorialisées, on se représente les idéaux à partir desquels il devient possible d'organiser une vie commune, pacifiée et, qu'on le veuille ou non, cosmopolitique ? impliquant des formes d'entente bien au-delà du cercle restreint des espaces administratifs connus.

## approche sémantique

L'existence même des réseaux et leur développement exponentiel, au cours des 15 dernières années, laissent apparaître un phénomène de tension extrême et les stigmates d'un véritable « travail » autour des articulations principales des édifices culturels auxquels nous sommes accoutumés. Non seulement, en effet, il existe des conflits économiques et sociaux plus ou moins larvés dans les lieux traditionnellement occupés par les industries culturelles, mais le droit *lui-même* et *en tant que tel*, sa capacité de produire de la loi et divers ordres de réglementation, est *travaillé* par les situations inédites que créent les interactions réticulaires. « Travaillé » au sens où l'impuissance accompagne désormais sa puissance, au sens aussi où les modes et les lieux de production du droit se sont déplacés en intégrant, peu ou prou, sous forme d'espaces de discussion ou de structures de concertation, des agents, des opérateurs, des « parties prenantes » ( *stakeholders*) issus d'horizons variés.

Or, c'est autour de ces tensions et de ce travail que se fait jour toute la dimension sémantique et symbolique des conflits que l'Internet a suscités. Les choses, si l'on veut, ne sont pas exactement comme elles sont, elles sont largement comme nous *disons* qu'elles sont. Ainsi, parler de « piraterie », ce n'est pas simplement stigmatiser des pratiques illicites et ce n'est pas non plus seulement user d'un raccourci commode. En renvoyant à des pratiques violentes, à un déni de tout droit, à l'absence totale de scrupules et même à une certaine barbarie, le mot de « piraterie » n'a pas seulement un sens, il a également une force. Et la force, serait-elle des mots, n'est pas seulement efficace, elle est aussi arbitraire et peut-être même injuste.

En vérité, d'une manière générale, la problématique éthique et juridique de l'Internet s'est installée dans un monde d'images autant que de mots. Le principe méthodologique fondamental du laboratoire « Internet et sociétés » serait d'en revenir aux mots et de les dégager des flux imaginatifs qui en altèrent ou enaturent le sens. L'imaginaire de la « piraterie » est une chose, le sens qu'il convient d'attribuer aux pratiques numériques en est une autre. Celles-ci, en effet, sont des pratiques de culture, de lecture en même temps que d'écriture, et ce sont donc des pratiques de sens. Cela veut dire qu'il est malaisé, avec les mots dont on dispose ? ou, du moins, avec la façon dont on en dispose ? de faire la part, d'un côté, de comportements légitimes et raisonnés et, d'un autre côté, de conduites troubles et illicites. Les pratiques numériques bousculent les frontières traditionnelles du droit, du convenable, de l'admissible. Pour autant, assurément, le « cyberspace » n'est pas un espace dérégulé ni réfractaire à toute espèce de normes. Bien au contraire, il traduit une manière de saturation normative où s'entremêlent des contraintes d'ordre technique, d'ordre systémique, mais aussi, évidemment, d'ordre éthique ou juridique.

En cherchant de clarifier le sens des mots, le lab « Internet et sociétés » vise à créer les conditions d'une représentation pacifiée des tensions peut-être inévitables qui traversent les réseaux numériques. Il faut à la fois chercher à comprendre les logiques ouvertes et concurrentes auxquelles sont adossées les pratiques numériques dites « légitimes » ou « illégitimes » ; éviter de stigmatiser, par le recours principalement à une imagerie imprécise, des comportements spontanés et dont on comprend encore relativement mal les principes ou les préconceptions ; chercher enfin définir les conditions sémantiques d'une cohabitation pacifiée des intérêts et des idéologies s'affrontant sur le terrain des flux et des échanges numériques.

L'ensemble des conflits dont l'HADOPI constitue la conséquence institutionnelle résulte à la fois d'un attachement rigoriste à des valeurs de droit questionnées par le développement objectif des réseaux numériques, et d'un recours immodéré à un « principe de liberté » dont le sens et la consistance ne paraissent pas rigoureusement établis. Chercher à démêler l'écheveau sémantique recouvrant l'ensemble de ces conflits revient, pour le laboratoire « Internet et sociétés », à penser à nouveaux frais un ensemble de concepts clés servant à définir les pratiques numériques elles-mêmes : au-delà de la culture numérique, de la notion d'auteur ou de celle de liberté, il faut chercher à comprendre ce que sont littératie, partage, réseaux sociaux, autorité, vie privée, etc.

De la terminologie et de la philologie à une conception rigoureuse des espaces numériques, il y a, en somme, toute l'intelligence collective que le lab « Internet et sociétés » sera en mesure de mobiliser pour atteindre ses objectifs.

## *Visualisation d'un espace sémantique*



